

Message d'alerte de METEO FRANCE
Épisode de neige et verglas
Jeudi 21 novembre 2024
Le département d'Indre-et-Loire est classé en vigilance jaune

Descriptif :

Episode neigeux sur un axe allant du Nord-Bretagne/Normandie jusqu'au Grand-Est.

Prévisions :

Jeudi, la dépression CAETANO traverse le centre de la France d'ouest en est et engendre un important conflit de masse d'air. Au nord de cette dépression, des chutes de neige jusqu'en plaine sont prévues entre la fin de nuit de mercredi à jeudi et la soirée de jeudi, de la Bretagne au Centre-Val-de-Loire, en passant par la Normandie.

Conséquences possibles :

Neige-verglas/Orange

- Des chutes de neige ou du verglas, dans des proportions importantes pour la région, sont attendues.
- Les conditions de circulation peuvent devenir rapidement très difficiles sur l'ensemble du réseau, tout particulièrement en secteur forestier où des chutes d'arbres peuvent accentuer les difficultés.
- Les risques d'accident sont accrus.
- Quelques dégâts peuvent affecter les réseaux de distribution d'électricité et de téléphone.

-  Soyez prudents et vigilants si vous devez absolument vous déplacer.
-  Privilégiez les transports en commun.
-  Renseignez-vous sur les conditions de circulation auprès du centre régional d'information et de circulation routière (CRICR) ou sur le site de Bison futé.
-  Préparez votre déplacement et votre itinéraire.
-  Respectez les restrictions de circulation et déviations mises en place.
-  Facilitez le passage des engins de dégagement des routes et autoroutes, en particulier en stationnant votre véhicule en dehors des voies de circulation.
-  Protégez-vous des chutes et protégez les autres en dégageant la neige et en salant les trottoirs devant votre domicile, tout en évitant d'obstruer les regards d'écoulement des eaux.
-  Ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.
-  Installez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments.
-  N'utilisez pas pour vous chauffer : des appareils non destinés à cet usage (cuisinière, brasero...), les chauffages d'appoint à combustion en continu.
Ces appareils ne doivent fonctionner que par intermittence.